

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 FEVRIER 2018

L'An **deux mille dix-huit**, le **mardi treize février** à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René HEMART, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HEMART, DARRAGON, SELLIER CORREIA, TRANCART, FRION, SENECHAL, BON, HARY, HEBERT, COURTOT, FORESTIER, JACOILLOT, HOUARD, DENANCY, HENOCQ, VELCIN, BENEDICTO-MILLA, LHEUREUX, ROCHOWIAK et BOYER.

POUVOIRS :

Mme CRINON à M. HARY ;
Mme BASILLE à Mme CORREIA ;

ABSENTS :

MM. SAUVAL, FAUVEAUX, ROC, PORTRAIT.

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
3. Décision du Maire prise dans le cadre de sa délégation ;
4. Débat d'orientations budgétaires 2018 ;
5. Autorisation de vente de deux logements appartenant à la SIP ;
6. Questions orales.

Il est abordé de suite :

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Ludivine BENEDICTO-MILLA est désignée secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décision du Maire prise dans le cadre de sa délégation :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision qu'il a été amené à prendre, dans le cadre de sa délégation :

SALOUEL, le mercredi 3 janvier 2018

Le Maire de la commune de SALOUEL,

VU le code général des Collectivités Territoriales notamment, son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 16 avril 2014 donnant délégation au Maire,

CONSIDERANT l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire le 5 janvier 2018 de 18H15 à 22H00,

CONSIDERANT la nécessité de recruter du personnel pour le bon déroulement de cette cérémonie,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} : Trois contrats de travail à durée déterminée seront signés pour assurer le bon déroulement de la cérémonie des vœux du Maire du 5 janvier 2018.

ARTICLE 2 : La rémunération nette est fixée à 12.00 euros de l'heure par agent.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

4. Débat d'orientations budgétaires 2018 :

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, L 5211-36 du CGCT).

L'année 2017 a vu un bouleversement de la vie politique avec l'arrivée d'un Président qui annonce « faire ce qu'il a promis ». Oui, notre pays doit se réformer – Oui, chaque français doit faire des sacrifices, à défaut des concessions. Mais les Collectivités ont, à ce titre, déjà lourdement contribué à redresser les finances publiques et SALOUEL n'y a pas échappé avec la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 27% depuis 2012.

Certes, la réforme des rythmes scolaires, fort décriée, est désormais derrière nous. Dès le mois de juillet, le Conseil d'école avait voté à l'unanimité le retour à la semaine de 4 jours. Outre l'intérêt de l'enfant, pour lequel chacun a son opinion, cette décision a clairement allégé les finances communales.

Pour autant, mes inquiétudes pour notre belle ville portent sur 2 aspects :

❖ **La gestion de nos recettes :**

- La réforme de la taxe d'habitation : Cette taxe représente plus de 400 000 euros (51% de la fiscalité locale). Elle sera compensée nous dit-on. Il nous faudra attendre quelques mois pour en savoir plus.
- La DGF : sera-t-elle maintenue ou faut-il s'attendre à une nouvelle diminution ? L'avenir nous le dira.
- Le désengagement du Département avec la suppression de l'allocation départementale de compensation de la TP pour laquelle nous attendions 14 000 euros.
- Suppression du dispositif des emplois aidés. Deux contrats sont susceptibles d'être renouvelés mais sans soutien financier de l'Etat.

Contrairement à nos engagements, le Conseil Municipal a opté pour une hausse des taxes « ménage » de 10% dès 2017. Il aurait pu, peut-être, les maintenir mais une hausse modérée lui a paru plus judicieuse que de reculer et d'appliquer une hausse plus importante. Pour rappel, la dernière hausse des taux d'imposition communaux votée par le Conseil Municipal date de près de 30 ans !

Comme je l'indique depuis le début du mandat, il convient de chercher des sources de financement.

Pour cette année 2018 qui s'annonce, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur la sortie ou non de la commune du SIVOM de Boves pour sa compétence « Voirie ». Certes, la commune adhère à ce Syndicat depuis 1977 qui a refait sur notre territoire différentes voies dont dernièrement, celles de la rue François Villon et rue Pasteur mais il semble difficile de se maintenir au sein de ce syndicat. En effet, Boves, Blangy-Tronville et Rumigny ont déjà manifesté leur souhait d'en sortir. SALOUEL resterait le gros financeur avec le versement d'un contingent de 82 000 euros par an. Il conviendra également de définir les modalités de sortie et notamment la quote-part des emprunts qui nous lie au Syndicat.

D'autre part, je me réjouis du travail accompli par mon équipe sur le dossier de consultation pour les locations des salles lancé par le Rectorat d'Amiens pour l'organisation de ses concours. Ainsi, une recette de près de 50 000 euros est attendue pour les 3 prochaines années.

Mon autre inquiétude est le développement et le respect du cadre de vie de la Commune :

❖ **Le développement de notre territoire :** engagée depuis plusieurs mois, la révision du Plan Local d'Urbanisme révèle au fil du temps de plus en plus de mauvaises surprises. Bien que la finalité soit de préserver le cadre de vie tant envié, nous sommes surpris de voir que la pression foncière s'est accrue considérablement depuis plusieurs mois – SALOUEL subit un effet collatéral des ZAC inter campus et Paul Claudel. Il n'est plus rare de constater l'intérêt des investisseurs sur des pavillons en vue d'y réaliser des ensembles immobiliers.

Et c'est dans cet esprit de cadrage qu'une nouvelle révision du PLU a été engagée. Mais force est de constater que l'Etat, après de très nombreuses années d'immobilisme, fait valoir de nouveau ses prérogatives et je reste alarmé de constater que le rôle des élus en matière d'urbanisme, se réduit comme peau-de-chagrin avec des contraintes imposées, notamment en matière de logements sociaux.

En effet, le PLU actuellement en vigueur (approuvé en juin 2015) tenait compte du taux de 20% en raison de la comptabilisation de logements étudiants prise en compte depuis près de 40 ans.

Or, par lettres en date du 03/09/2015 puis du 13/09/2016, les services de l'Etat nous ont informés de la fin d'un conventionnement entre un OPH et le CROUS puis, par une troisième en date du 30/08/2017 nous ont avisés de la sortie de 30 logements supplémentaires. Aujourd'hui, ce taux est de 9% et nous nous retrouvons avec de fortes contraintes et une obligation de logements aidés par l'Etat à fournir.

Pis, les Services de la D.D.T.M. viennent de nous informer de la mise en œuvre du prélèvement et pénalités conformément à l'article 65 de la Loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 en raison d'un déficit de logements sociaux !

M. BOYER demande si le coût est connu ?

☞ *Les services d'Amiens Métropole évoquent la somme de 30 000 euros.*

☞ *M. HEMART rappelle que le programme de construction de logements sociaux est conséquent et que d'ici quelques années, le taux de 20 % sera de nouveau atteint.*

M. BOYER demande des nouvelles du Projet Vinci (angle avenue des Facultés/avenue de la Croix Jourdain).

☞ *M. HEMART rencontre les dirigeants ce mercredi 14 février.*

Bien que je puisse respecter le fondement de cette Loi, j'entends néanmoins contester sa forme et user des recours juridiques pour ne pas avoir à subir des pénalités que l'on entend nous imposer.

Nous avons également travaillé sur les multiples pistes d'économie.

En 2017, nous avons décidé de suspendre le feu d'artifice. Une réflexion sera menée sur l'intérêt de le poursuivre en collaboration avec la ville de SALEUX qui traditionnellement le tire le 13 juillet.

Les décorations lumineuses ont été considérablement réduites. Seules celles de la rue Denis Sévin ont été repensées et réalisées par nos équipes. Je sais l'attachement de certains d'entre vous à maintenir l'émerveillement des fêtes de fin d'année. Nous poursuivrons notre réflexion.

Madame ROCHOWIAK pense qu'il serait préférable de traiter des sites plutôt que des illuminations disparates.

☞ M. HEMART précise que le Bureau Municipal a déjà eu cette même réflexion.

La centrale d'achat d'Amiens Métropole est désormais opérationnelle. De nombreux marchés ont été attribués. En sa qualité de commune-membre, la Commune bénéficie des tarifs négociés, tels que la fourniture de sel de déneigement ou encore le matériel horticole etc.

Etat de la dette au 31/12/2017

Objet de la dette	Années	Taux en %	Capital origine	Annuité échu(e) dans l'exercice	Dette en Capital à la fin de l'exercice 2017
Crèche Petit Prince	15	0	266 348,00	17 756,54	53 269,52
Centre d'accueil et de loisirs	10	0	200 835,00	20 083,50	80 334,00
SAJE Petit Prince toiture	2	0	4 312,50	2 156,25	4 312,50
SAJE Petit Prince toiture	2	0	1 660,00	830,00	830,00
TOTAL GENERAL			473 155,50	40 826,29	138 746,02

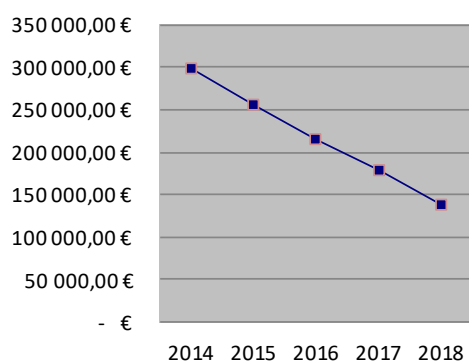
Nous privilégions toujours le non-recours à l'emprunt tant que nos capacités d'investissement demeurent conséquentes. Une étude sera faite sur le fonds de concours à verser pour les travaux d'aménagement de la route de Rouen. Près de 250 000 euros sont déjà financés par nos Fonds Propres et des crédits non utilisés lors des travaux de la rue des Moutiers pourront être affectés sur les travaux de la route de Rouen.

Evolution de la dette communale

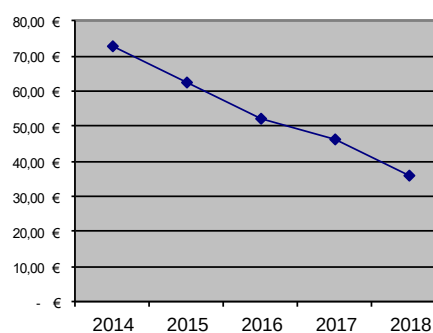
	2014	2015	2016	2017	2018
Dette en capital	297 765 €	256 320 €	214 876 €	179 466 €	138 746 €
en euros par habitant	72,61 €	62,50 €	52,40 €	46,22 €	35,73 €
annuités	41 444,87 €	41 444,87 €	41 444,87 €	42 845,00 €	40 826,29 €
en euros par habitant	10,11 €	10,11 €	10,11 €	11,03 €	10,51 €
	4101	4101	4101	3883	3883

(1) dette au 1er janvier 2018

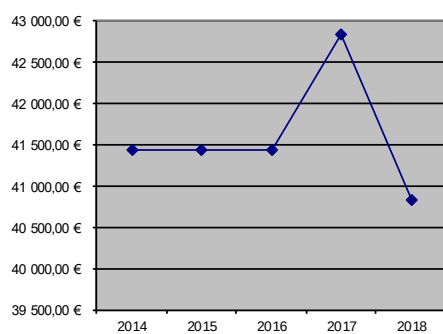
dette en capital



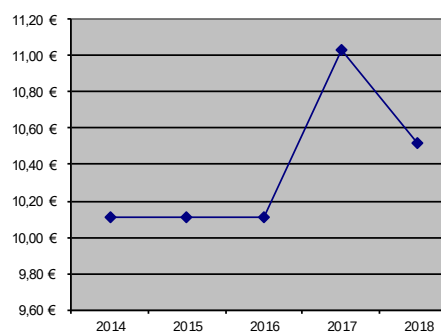
dette en capital par hab (€)



annuités (€)



annuités par habitant (€)



Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 096 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
2 950	720	1 050	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	en % des produits	
789	193	441	dont : Impôts Locaux	26,75	41,97
137	33	63	Autres impôts et taxes	4,64	5,99
997	243	152	Dotation globale de fonctionnement	33,80	14,52
2 875	702	916	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % des charges	
1 472	359	441	dont : Charges de personnel	51,19	48,10
693	169	236	Achats et charges externes	24,11	25,71
0	0	37	Charges financières	0,00	4,06
95	23	34	Contingents	3,29	3,72
13	3	55	Subventions versées	0,45	6,00
74	18	134	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
743	181	404	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	en % des ressources	
2	0	65	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,22	16,17
98	24	58	Subventions reçues	13,21	14,39
53	13	35	FCTVA	7,11	8,69
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
339	83	397	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	en % des emplois	
297	73	268	dont : Dépenses d'équipement	87,77	67,63
41	10	82	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	12,23	20,72
0	0	7	Charges à répartir	0,00	1,74
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,04
-405	-99	-7	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
-405	-99	-7	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
479	117	140	Résultat d'ensemble = R - E		

Source : https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s9&_eventId=fichedetaillee**RETROSPECTIVE 2017 :**

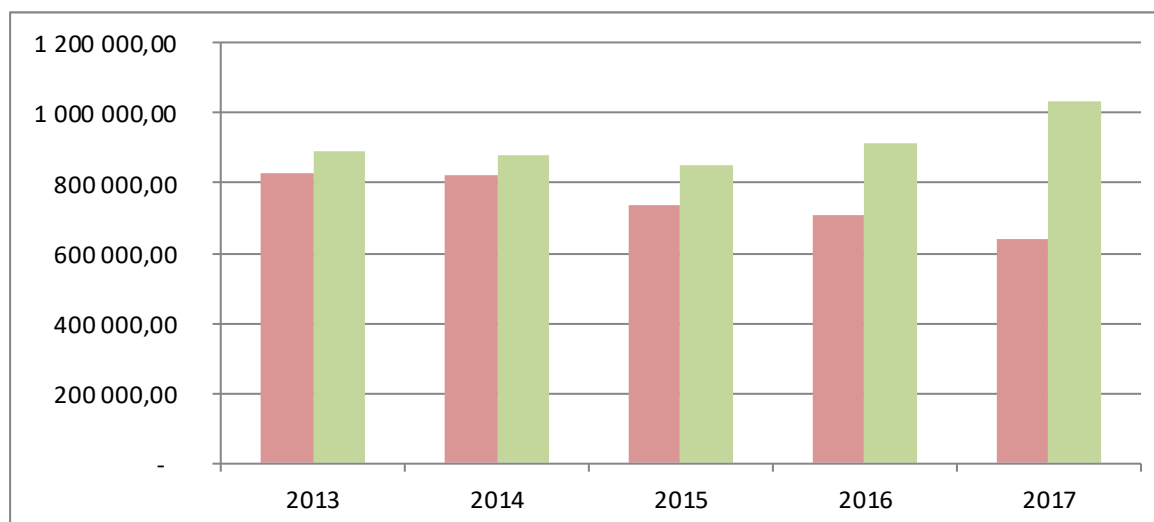
Il vous est fait une présentation très synthétique des dépenses et recettes des principaux chapitres budgétaires.

011 Charges à caractère général :

Les démarches entreprises en vue de réduire les frais de fonctionnement portent déjà leurs fruits avec une baisse annoncée de plus de 10% sur les 2 derniers exercices.

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2013	826 707,55	890 450,00
2014	821 318,20	881 650,00
2015	738 195,61	852 000,00
2016	707 683,50	912 225,00
2017	637 655,07	1 034 150,00

10,98 20-déc



Depuis plusieurs années, nous évoluons vers une dématérialisation des actes, notamment celle de la chaîne comptable. Nous avons perdu la gestion des pièces d'identité ainsi que celle des certificats d'immatriculation.

Le déploiement progressif des factures via le portail Chorus Pro se poursuit.

Les Maires ont désormais la gestion des PACS. Encore une fois, je veux bien croire en la nécessité de se moderniser mais il est important que vous sachiez qu'il a fallu s'équiper, adapter nos outils informatiques afin de se mettre en conformité. Il conviendra désormais d'assurer les frais de maintenance.

M. JACOILLOT suggère de vérifier s'il existe un marché métropolitain pour la maintenance des parcs informatiques.

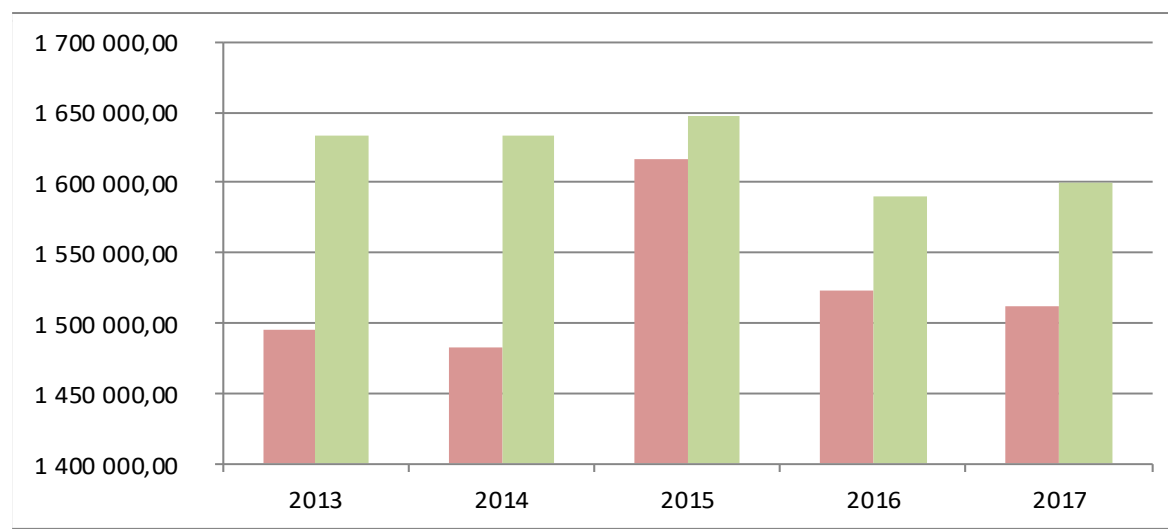
Malgré une baisse significative de nos dépenses sur ce chapitre, nous continuons à former les agents.

012 Charges de personnel

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2013	1 495 687,66	1 634 000,00
2014	1 483 127,00	1 634 000,00
2015	1 617 296,06	1 647 000,00
2016	1 522 803,34	1 590 000,00
2017	1 512 221,53	1 600 000,00

0,70

au 20/12



Hormis les hausses classiques (contribution CNRACL, IRCANTEC, GVT etc.)

Comme j'ai eu à vous présenter lors de la séance de Conseil Municipal du 5 décembre dernier, le taux d'absentéisme pour les agents en maladie ordinaire ou en accident de service s'est stabilisé. Ce qui demeure une bonne nouvelle. Nos actions de formations et d'équipement de protection individuelle portent leurs fruits.

En revanche, les congés de longue maladie pèsent toujours sur le budget communal puisque la ville doit assurer le maintien de salaire de l'agent (les remboursements par l'assurance apparaissent sur le chapitre 013 « Atténuation de Charges »).

Le tableau ci-après représente les charges de personnel nettes de remboursements assurance déduits).

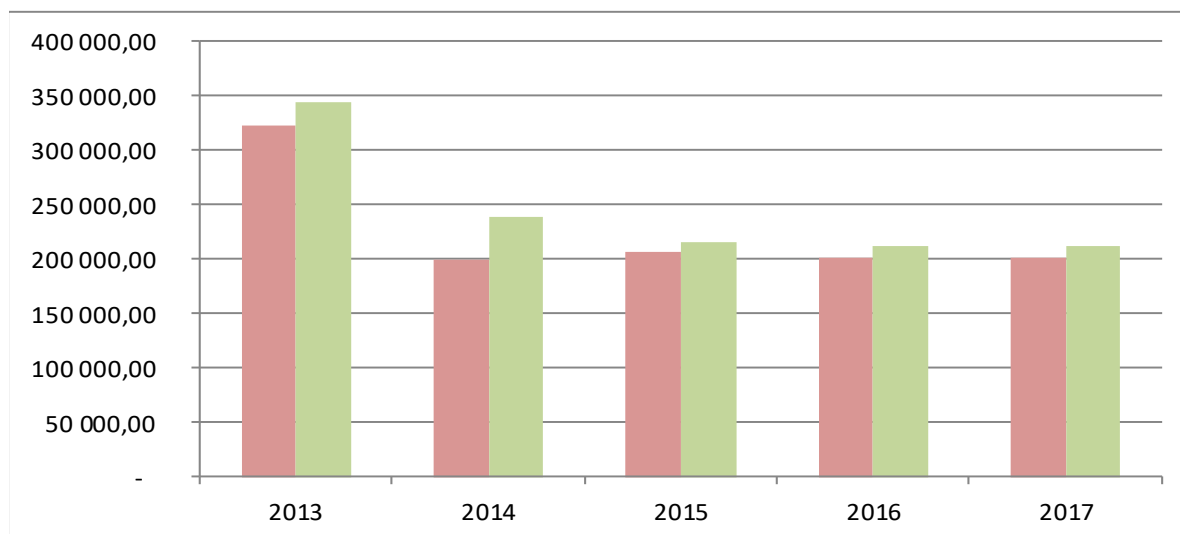
Année	mandats émis - 012	Titres émis 013	€
2013	1 495 687,66	16 169,76	1 479 517,90
2014	1 483 127,00	19 469,35	1 463 657,65
2015	1 617 296,06	63 024,89	1 554 271,17
2016	1 522 803,34	50 853,74	1 471 949,60
2017	1 512 221,53	60 201,34	1 452 020,19

65. Autres charges de gestion courante

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2013	323 199,33	343 553,00
2014	198 582,00	239 251,00
2015	207 379,83	214 751,00
2016	201 138,77	212 000,00
2017	201 799,79	212 000,00

- 0,33

au 20/12



Les chapitres 66 "charges financières" - 67 "charges exceptionnelles" et 042 "opérations d'ordres" ne sont pas ici représentés. Ils seront présentés lors du vote du compte administratif 2017.

La légère hausse constatée est la conséquence de l'assujettissement des Elus au Droit Individuel à la Formation.

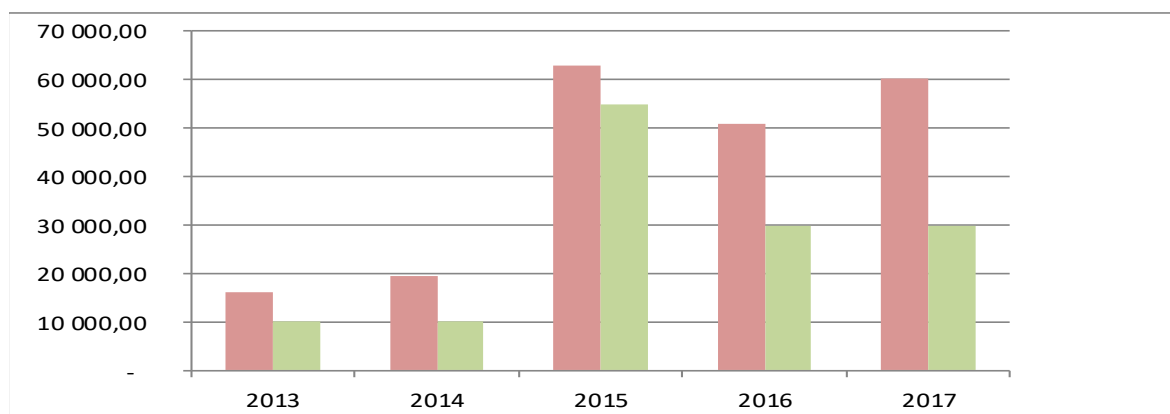
Ce dispositif vise à financer toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, voire les formations nécessaires à leur réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat. Il est fixé à 1% de la masse salariale.

013 Atténuation de charges

013 - Atténuation de charges

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2013	16 169,76	10 000,00
2014	19 469,35	10 000,00
2015	63 024,89	55 000,00
2016	50 853,74	30 000,00
2017	60 201,34	30 000,00

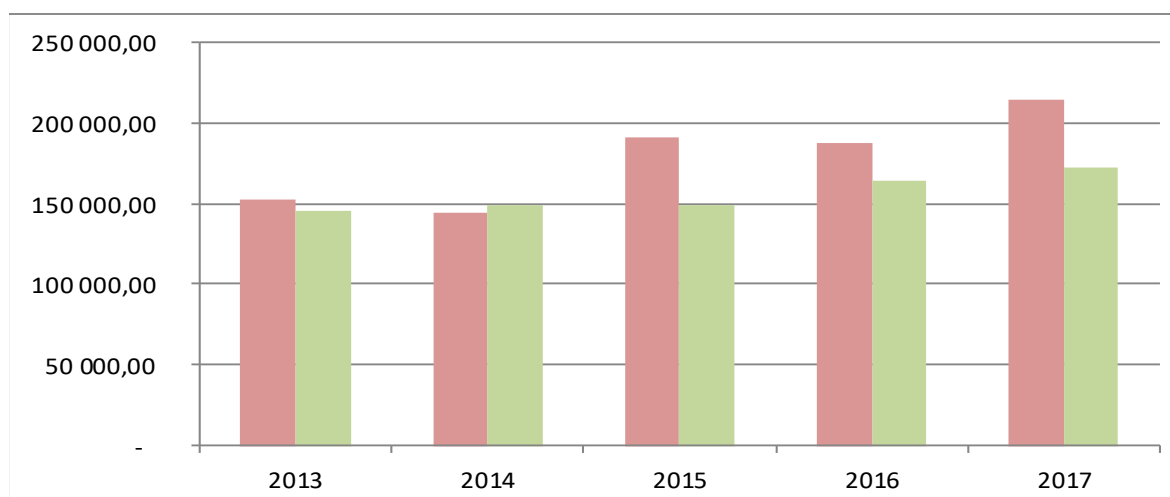
au 20/12



70 Vente des services, du Domaine

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2013	152 283,43	145 430,00
2014	144 379,00	148 450,00
2015	191 159,59	148 950,00
2016	187 108,50	164 200,00
2017	213 911,17	172 200,00

au 20/12



Les hausses de tarifs de cantine et ALSH sont désormais visibles.

73 Impôts et Taxes

Le produit issu des votes de taux a permis de neutraliser la baisse de la D.G.F.

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2013	915 231,09	910 500,00
2014	934 561,00	899 900,00
2015	985 897,44	923 762,00
2016	1 006 081,41	995 744,00
2017	1 062 926,01	1 082 111,00

au 20/12



Un exemple édifiant afin de vous démontrer la complexité à gérer nos recettes : La commune a eu la bonne et agréable surprise de percevoir une régularisation de la Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation (TADeM) pour les années 2012-2016. Ce qui porte notre produit à 79 581.83 euros alors même qu'une recette de 30 000 euros était attendue. Nous ne disposons donc d'aucune lisibilité.

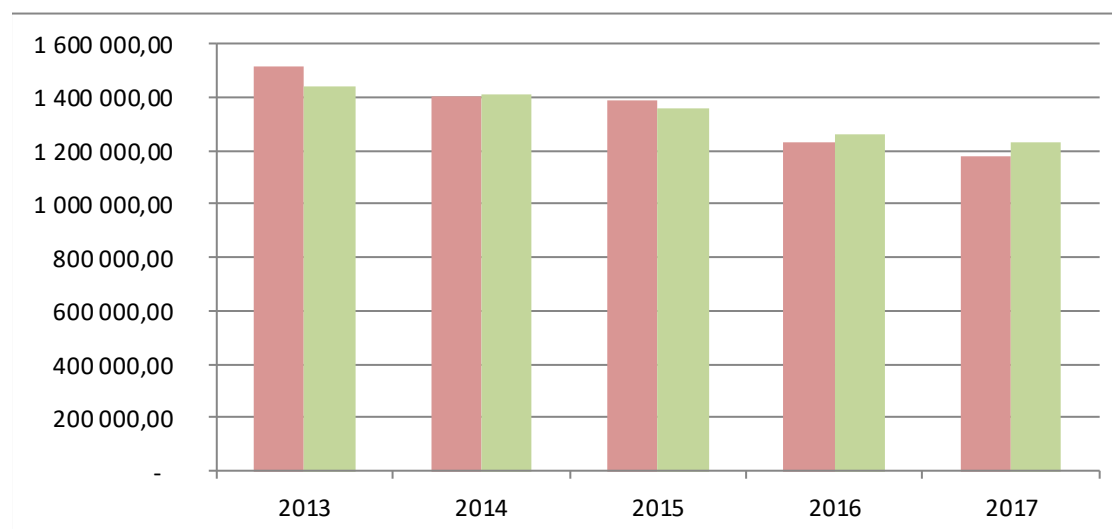
74 Dotations et Participations

La Dotation Globale de Fonctionnement a, pour sa part, diminué de 4.30% en 2017. Il faudra attendre la fin du mois de mars pour connaître le montant définitif pour l'année.

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2013	1 515 541,29	1 436 347,00
2014	1 401 427,00	1 412 255,00
2015	1 384 530,68	1 355 300,00
2016	1 227 777,69	1 259 552,00
2017	1 176 388,29	1 233 036,00

4,37

au 20/12



Un autre exemple de nos difficultés à anticiper nos recettes : La commune a eu la désagréable surprise de ne plus percevoir le Fonds Départemental de compensation de la Taxe professionnelle alors même que nous attendions 14 000 euros !

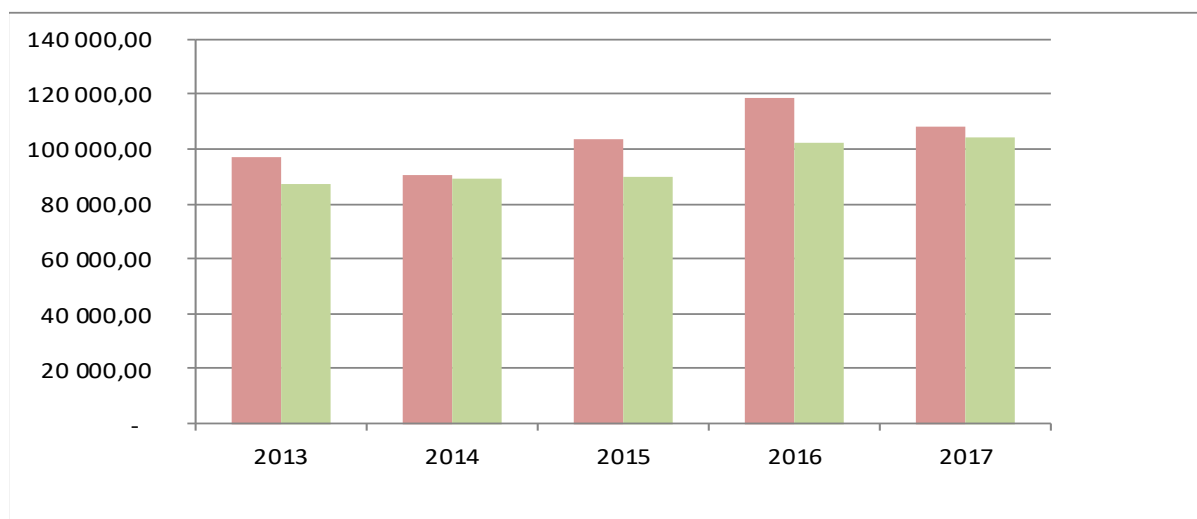
Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement, dont vous trouverez ci-après l'évolution depuis 2013 est à ce jour la principale recette de fonctionnement.

	2017	2016	2015	2014	2013
D.G.F	920 270 € -4.30%	959 902 € -7.21%	1 034 465 € -5.57%	1 095 457 € -3.82%	1 139 010 € -2.45%

75 Autres produits de gestion courante

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2013	96 871,90	87 300,00
2014	90 836,00	89 000,00
2015	103 327,87	90 000,00
2016	118 753,48	102 000,00
2017	107 957,72	104 000,00

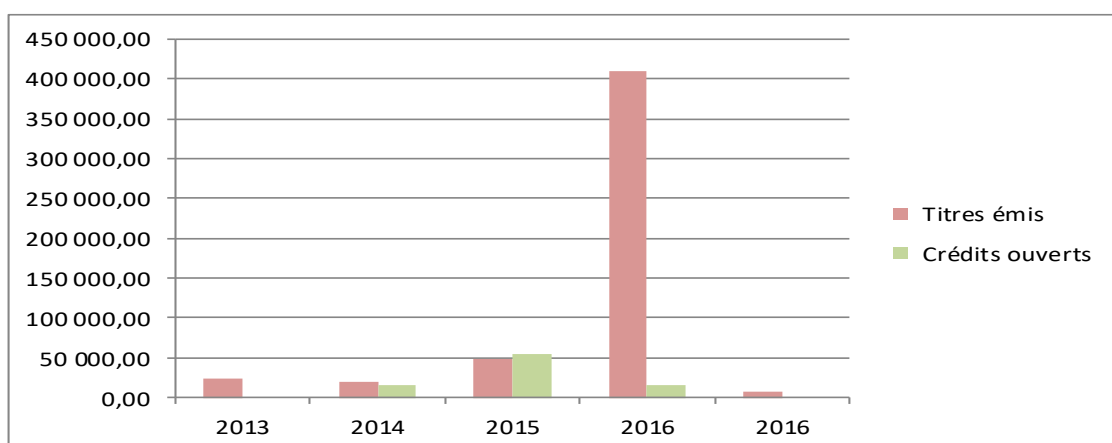
- 4,29 au 20/12



77. Charges exceptionnelles

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2013	23 705,45	-
2014	19 408,14	15 154,00
2015	48 748,27	55 000,00
2016	410 487,60	15 000,00
2016	7 967,64	-

au 20/12



Les chapitres 76 "produits financiers" ne sont pas ici représentés. Ils seront présentés lors du vote du compte administratif 2017.

La renégociation de notre contrat d'assurance nous a permis de récupérer 2 535.82€.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2017 marquent clairement un coup d'arrêt à notre action municipale après de nombreuses années de développement.

- Les travaux de voirie liés à la desserte des 14 logements de la rue des coquelicots sont en voie d'achèvement. Pour rappel, ils sont financés intégralement par le produit de la Convention dite PUP (Programme Urbain Partenarial) pour un montant de 80 000 euros.
- Le projet LINKCITY de création d'une résidence intergénérationnelle avec la construction de logements en primo-accession à la propriété et en location avance. C'est dès sa conception qu'une ville se destine à être ouverte à tous, grâce à la mixité sociale. Ce principe, qui est à l'œuvre, reste pour nous une ligne de conduite. C'est ainsi que dans cet aménagement, les équilibres prévalent entre locatif aidé et accession. La livraison se fera au premier semestre 2018.
- Les travaux sont poursuivis rue Pasteur avec la réfection de la voirie et de l'assainissement. Ces travaux sont réalisés et financés par le SIVOM.
- La création de massifs par les équipes municipales rue Henri Grémont est venue finaliser la réalisation des travaux de stationnement.
- Nous avons aussi entrepris les démarches et effectué les travaux pour redonner à l'Allée du Commerce un éclairage digne de ce nom...
- Au cimetière, le programme de reprise des concessions expirées s'est poursuivi. Elles ont été remises en état et peuvent désormais être cédées. La croix y a été restaurée.
- Nos ateliers communaux se sont agrandis. Un bâtiment a été réalisé toujours par nos maçons en régie. Son coût de réalisation est de 12 000 euros. Cette même prestation faite par une entreprise aurait assurément été le triple de son coût de revient.

Cette extension offre plus de confort et de commodités aux employés et permet un stationnement couvert pour le minibus, le podium et quelques véhicules.

La réalisation de travaux en régie doit désormais être valorisée. Il s'agit assurément d'une piste d'économie.

- Nombreux sont les enfants qui aiment venir jouer dans la plaine André Malraux. Déjà équipé de jeux pour nos petits, ce lieu est maintenant doté d'agrès permettant aussi aux plus grands de s'adonner à quelques exercices physiques !!!
- Comme chaque année, l'école a bénéficié d'investissements visant à améliorer les conditions d'apprentissage des enfants :
 - Pour le confort des enfants, nous avons continué notre programme de changement du mobilier (chaises et tables) en équipant deux nouvelles classes ;
 - Les velux de l'école maternelle ont été changés ;
 - Le forum de l'école maternelle a fait peau neuve suite à quelques travaux de peinture ;
 - Le groupe scolaire a été équipé d'une alarme ;
 - Une climatisation a été installée dans la cuisine de la cantine scolaire.

La subvention sollicitée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de remplacement de menuiseries (forum et cour maternelle) nous a été accordée (11 677 euros). Pour l'année 2017, d'autres aides ont été également obtenues. Je cite et remercie l'Agence de l'eau pour son financement à notre achat de balayeuse ou encore l'Etat pour le versement d'une aide de 50% pour l'acquisition de l'alarme de l'école au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. La chasse aux subventions est plus qu'ouverte !!

DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2018 :

FISCALITE LOCALE

Revalorisation des valeurs locatives

Le taux de revalorisation proposé pour 2018 sera de 1.24 %, soit le niveau de l'inflation constatée sur l'année écoulée.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 :

Le Chapitre « 011 Charges à caractère général »

Poursuite de la réduction des frais de fonctionnement mais les marges de manœuvre se réduisent. L'Education nationale impose la pratique de la natation aux classes de Cycle 2. Les frais de transport (autrefois pris en charge par le Département) sont désormais à la charge de la commune (2 000 euros).

Le Chapitre « 012 Charges du personnel » :

Evolutions 2018.

Instauration de la journée de carence et du RIFSEEP.

S.M.I.C. : 9,88€ soit 1 498.47/mois bruts.

Plusieurs modifications ont également eu lieu sur la paie de janvier 2018 :

- une hausse de la CSG déductible qui passe de 5.1 à 6.8% ;
- l'apparition d'une ligne ICCSG qui vise à compenser la hausse de la CSG pour les actifs ;
- la suppression de la contribution de solidarité de 1% ;
- la baisse de la contribution accident du travail de 1.69 à 1.60% pour les contractuels ;
- la baisse de la contribution S.S maladie déplafonnée de 11.5 à 9.88% ;
- la baisse de la contribution au Centre de Gestion de 0.85 à 0.65% ;
- l'augmentation du taux de la Garantie Maintien de Salaire de 2.64 à 2.93% ;
- l'augmentation de la cotisation CNRACL de 10.29 à 10.56%.

Une réflexion est à mener suite aux départs en retraite qui s'annoncent dans les prochaines années. En 2018, un agent fera valoir ses droits à la retraite.

M. COURTOT demande si des remplacements sont prévus ?

☞ M. HEMART précise que la réflexion devra être menée service par service.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 :

- **Dotation Globale de Fonctionnement** : La Loi de Finances 2018 prévoit le maintien de l'enveloppe globale pour le bloc communal. Pour autant, rien ne garantit le maintien de la DGF 2017.
- **Impôts ménage** : maintien des taux actuels avec revalorisation des valeurs locatives de 1.24 %.
- **Au vu des efforts liés aux mesures d'économie des frais de fonctionnement, le maintien des taux 2017 est envisagé.**
- **Produits des locations issues de l'organisation des concours par le Rectorat d'Amiens.**

PROJETS 2018 :

- Fonds de concours pour la réalisation des travaux métropolitains ;
- Poursuite des reprises de concessions au cimetière et aménagement des allées ;
- Remplacement de menuiseries et mobilier au groupe scolaire ;
- Sécurisation de l'enceinte du groupe scolaire (côté cour maternelle) ;
- Programme d'économie d'énergie (éclairage public, illuminations etc.) ;
- Programme de voirie (parking avenue Jean Jaurès) ;
- Entretien du Patrimoine telle que l'église ;
- Aménagement de l'allée du commerce.

Pour l'année 2018, une reprise de voirie rue du 8 mai 1945 sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM de Boves.

La Communauté d'agglomération « Amiens Métropole » lancera cette année la tranche principale des travaux d'aménagement de la route de Rouen, avec le concours de la Commune. Cette voie constitue l'ultime partie de la commune à repenser avec notamment l'effacement des réseaux.

Des travaux de moindre ampleur sont programmés telles que la réfection de la main courante du terrain d'honneur de football et la livraison d'Algeco pour les vestiaires.

CONCLUSION :

Nous poursuivons donc cette mandature avec toujours ce voile sur les yeux en ce qui concerne nos recettes.

De ce constat, nous nous satisferons d'absorber le gros financement nécessaire à la réalisation des travaux de la route de Rouen qui je vous le rappelle avoisinera les 500 000 euros.

La commune a investi énormément depuis deux décennies. Il faut désormais s'attacher à maintenir en bon état les bâtiments et espaces publics, nos voies communales. Sans oublier, l'ensemble des mises aux normes qui nous sont imposées (électricité, gaz, accessibilité, hydrants etc..) et prochainement des études sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires qui impactent le budget.

Je remercie mon équipe pour le travail fourni pour son investissement aux recherches de financements ou encore de pistes d'économie. Poursuivons ensemble cet effort.

5. Autorisation de vente de deux logements appartenant à la Société Immobilière Picarde :

M. le Maire informe l'assemblée que la Société Immobilière Picarde, propriétaire de logements rue des Bruyères et rue des Mahonias à SALOUEL, souhaite vendre aux locataires occupants, deux logements lui appartenant.

M. le Maire précise que toute décision d'aliénation des logements, patrimoines d'un organisme d'habitations à loyer modéré est soumise aux règles particulières référencées aux articles L 443-7 à L 443-15-5 du Code de la construction et de l'habitation.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 443-7 du Code de la construction et de l'habitation, la SIP sollicite l'avis du Conseil municipal pour ces deux ventes d'une part, en tant que commune d'implantation de ces deux logements, et d'autre part, en tant que collectivité publique ayant accordé sa garantie aux emprunts contractés pour la réalisation de travaux dans ces logements.

En outre, l'article L.443-12 du Code de la construction et de l'habitation précise : « Le prix de vente est fixé par l'organisme propriétaire, après avis de la commune d'implantation du logement vendu ». Aussi, après avis des domaines, la SIP propose de vendre les logements au prix suivants :

- Logement sis rue des Mahonias de type 4 – 81 m² : 170 000 € (estimé à 170 100 € par les domaines)
- Logement sis rue des Bruyères de type 4 – 81 m² : 170 000 € (estimé à 153 100 € par les domaines)

Après avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité autorise** la vente des deux logements aux conditions ci-dessus indiquées.

Questions diverses :

Cérémonie du 11 novembre : Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie du 11 novembre est très importante puisqu'il s'agit du centenaire de l'Armistice. Il souhaite qu'elle soit particulièrement marquée par la mise en place de manifestations, avec nombre d'enfants associés.

Il demande donc aux membres du Conseil Municipal de s'associer à cet évènement.

Séance levée à 22 H 00.